

නලකල

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU CALVADOS

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU**



**Extrait du Registre des Décision et Délibérations**

Conseil Communautaire

නලකලනල

Séance du **Jeu**di 12 Décembre 2019 à 20h30

නලකල

Nombre de membres en exercice : **85**  
 Nombre de membres présents : **55**  
 Nombre de membres ayant  
 donné pouvoir : **6**  
 Nombre de membres excusés : **5**  
 Nombre de membres absents : **19**

Date de convocation :  
**06 décembre 2019**

Visa du contrôle de légalité du :

**17 DEC. 2019**

Affichée le :

**17 DEC. 2019**

4 - Fonction Publique

4.2 - Personnel contractuel

L'an deux mille dix-neuf, le douze décembre à vingt heures trente, le Conseil de la Communauté de Communes « Intercom de la Vire au Noireau », dûment convoqué par courrier en date du six décembre deux mille dix-neuf par M. Marc ANDREU SABATER, Président, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vire Normandie, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme Roselyne DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du CGCT applicable à l'EPCI en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.

**Objet** : Création d'un emploi pour le Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET)

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (Nom du conseiller suppléant en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	

CONDE-EN-NORMANDIE					
M. Xavier ANCKAERT	x				
Mme Nathalie BOUILLARD			X : Mme Valérie DESQUESNE		
Mme Catherine CAILLY	x				
M. Pascal DALIGAULT	x				
Mme Valérie DESQUESNE	x				
M. Jean ELISABETH	x				
Mme Najat LEMERAY				x	
M. Pascal VASTHIER					x

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (Nom du conseiller suppléant en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
<b>LA VILLETTE</b>					
M. Daniel BREARD	x				
<b>PERIGNY</b>					
Mme Christiane PORTIER	x				
<b>PONTECOULANT</b>					
M. Jean-Pierre MOURICE				x	
<b>SAINT-DENIS-DE-MERE</b>					
M. Jean-Pierre BINET					x
<b>TERRES-DE-DRUANCE</b>					
M. David MADELAINÉ					x
M. Yves LECHAPTOIS					x
M. Jean TURMEL	x				
<b>BEAUMESNIL</b>					
M. Gilles PORQUET					x
<b>CAMPAGNOLLES</b>					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	x				
<b>LANDELLES-ET-COUPIGNY</b>					
M. Blaise MICARD	x				
<b>LE MESNIL-ROBERT</b>					
M. Jean-Paul MASSUS		x : représenté par M. Jean-Claude RUAULT			
<b>NOUES-DE-SIENNE</b>					
M. Hervé BAZIN	x				
M. Hervé DUPARD					x
Mme Reine EUDE	x				
M. Joseph FAINS	x				
M. Roger LANGLOIS	x				
M. Patrick MADELEINE	x				
M. Serge MAUDUIT	x				
M. Jean-Pierre NOURRY	x				
M. Georges RAVENEL	x				
Mme Marie-Josèphe VIARD	x				
<b>PONT-BELLANGER</b>					
Monsieur Christian MARIETTE	x				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (Nom du conseiller suppléant en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	

**SAINT-AUBIN-DES-BOIS**

M. Jean-Claude TROCHON					x
------------------------	--	--	--	--	---

**SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU**

Mme Catherine GARNIER	x				
-----------------------	---	--	--	--	--

**SOULEUVRE-EN-BOCAGE**

Mme Nicole BEHUE	x					
M. Alain DECLOMESNIL	x					
M. Régis DELIQUAIRE	x					
Mme Nathalie DESMAISONS	x					
Mme Julie DUBOURGET	x					
M. Didier DUCHEMIN	x					
M. Gérard FEUILLET	x					
M. Marc GUILLAUMIN	x					
M. Francis HERMON	x					
Mme Sonja JAMBIN				X : M. Alain DECLOMESNIL		
M. Jean-Marc LAFOSSE	x					
M. Edward LAIGNEL	x					
M. André LEBIS	x					
Mme Bérengère LÉBOUCHER						x
Mme Colette LESOUEF						x
M. Claude MAIZERAY					x	
Mme Natacha MASSIEU	x					
M. Michel MOISSERON	x					
Mme Monique PIGNE	x					

**VALDALLIERE**

Mme Sarah ANNE					x	
Mme Rolande BLIN	x					
M. Frédéric BROGNIART				X : M. Gilles FAUCON		
Mme Caroline CHANU	x					
M. Herve CHANU	x					
M. Gilles FAUCON	x					
Mme Josette GAUTREAU						x
M. Rémi LABROUSSE	x					
Mme Anita LAIR						x
M. Gilbert LOUIS	x					
M. Patrick POUPION	x					

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (Nom du conseiller suppléant en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
Mme Cécile QUESNEE-COUPPEY					x
M. Michel ROCA				x	
Mme Anne ROHEE					x
<b>VIRE NORMANDIE</b>					
M. MARC ANDREU SABATER	x				
Mme Claudine ARRIVE					x
M. Roland BERAS					x
Mme Annie BIHEL	x				
M. Fernand CHENEL	x				
Mme Marie-Ange CORDIER				x	
M. Serge COUASNON	x				
Mme Nicole DESMOTTES	x				
Mme Roselyne DUBOURGUAIS	x				
M. Pierre-Henri GALLIER	x				
Mme Nadine LETELLIER				X : M. Pierre-Henri GALLIER	
Mme Catherine MADELAINE				X : Mme Marie-Odile MOREL	
M. Gilles MALOISEL	x				
M. Gérard MARY	x				
M. Rémy MAUBANT	x				
Mme Marie-Odile MOREL	x				
M. Régis PICOT					x
M. Gaëtan PREVERT					x
Mme Isabelle SEGUIN					x
M. Guy VELANY				X : M. Gilles MALOISEL	
<b>TOTAL</b>	<b>54</b>	<b>1</b>	<b>6</b>	<b>5</b>	<b>19</b>
<b>Nombre de Membres en exercice</b>	<b>85</b>				
<b>Nombre de conseillers présents</b>	<b>55</b>				
<b>Quorum</b>	<b>43</b>				
<b>Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs)</b>	<b>61</b>				

**Mme Annie BIHEL donne lecture du rapport suivant :**

Chers collègues,

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Dans le cadre de la mise en place du projet Plan Climat-Air-Energie Territorial, il est proposé de créer un emploi de rédacteur et de technicien pour assurer l'animation, la coordination et l'évaluation du projet. Les missions de cet emploi seront :

- Organiser et animer des temps de concertation avec les élus, les partenaires et les acteurs locaux
- Mettre en réseau et mobiliser des acteurs du territoire pour atteindre les objectifs fixés (entreprises, artisans, industries, agriculteurs, communes, associations...)
- Accompagner et animer des réflexions portées par les acteurs du territoire
- Conseiller et accompagner dans le montage des projets (énergies renouvelables, méthanisation, photovoltaïque, rénovation énergétique, chaufferies biomasse...)
- Mettre en place des conventions et règlements d'intervention, suivre des subventions et du budget, coordination avec les partenaires, création et tenue des tableaux de bord
- Suivre des actions déjà engagées
- Coordonner des actions pilotées par les services communautaires

Il est donc proposé au conseil communautaire la création pour ce besoin sur deux grades (rédacteur et technicien) aux fins de ne pas se priver de candidatures. A l'issue du recrutement, le poste sur le grade non concerné sera proposé à la suppression auprès du conseil communautaire.

**Suivant les avis favorables de la commission « Moyens Généraux, Personnel » réunie le 07 novembre 2019 et du Bureau Communautaire réunie le 02 décembre 2019, il est proposé au Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, de décider :**

**Article 1 :**

- De créer un emploi permanent rédacteur à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.
- De créer un emploi permanent de technicien à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

**Article 2 :**

Que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget principal.

## VOTE

**Vote au scrutin ordinaire :**

Pour :                    61                    Contre :                    0                    Abstentions :                    0

Adopté à la majorité                     Adopté à l'unanimité                     Non adopté

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Président,  
M. Marc ANDREU SABATER



